



Le référentiel de formation

publié le 24/03/2012

L'ouvrier qualifié en travaux paysagers est employé dans le secteur d'activités des jardins et espaces vert comme ouvrier-jardinier.

Les emplois se répartissent entre un secteur privé, les entreprises paysagistes et un secteur public, les services espaces verts des villes, des collectivités territoriales, des syndicats intercommunaux... Le secteur privé est composé principalement de petites et de moyennes entreprises.

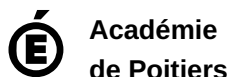
L'importance des services espaces verts dépend de la dimension des collectivités.

Les activités de l'ouvrier en travaux paysagers concernent la réalisation et l'entretien d'un jardin ou d'un espace vert, et nécessitent une connaissance précise des végétaux et de leur physiologie.

Elles se situent toujours dans le cadre des consignes données par son supérieur hiérarchique. Elles sont réalisées avec un souci constant du respect des règles d'hygiène et de sécurité .

Le nom de tâches confiées à l'ouvrier qualifié en travaux paysagers et son degré d'autonomie sont fonction de la dimension des entreprises ou des services et de l'expérience professionnelle acquise par ce dernier.

Le référentiel de formation : ==> [CAP JARDINIER - PAYSAGISTE](#)



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.